

DEPARTEMENT
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
APT

DELIBERATION
N°2016/013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF
425 CHEMIN PERUSIER
84300 TAILLADES

SEANCE DU 7 SEPTEMBRE 2016

SYNDICS TITULAIRES	6
QUORUM	4
SYNDICS PRESENTS	6
VOTES POUR	6
VOTES CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

PRESENTS : Mr Dominique Pierre Président

Syndic titulaire : HONORAT Guy- PECOULT Jocelyn - DEVINE Marc

Excusé : PONCET Norbert-- PELISSIER Laurence

Syndic suppléant : LIENS Charles - OLIVIER Denis

L'an deux mille seize et le sept septembre, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Objet :

EMPRUNT TRAVAUX MODERNISATION DES IRRIGATIONS – QUARTIER BEL AIR – TRANCHE 3 -TAILLADES

=====

Le Président expose : le Président expose aux membres présents la nécessité de réaliser un emprunt pour la tranche 3 des travaux de modernisation des irrigations quartier Bel Air sur la Commune de Taillades, prévus au contrat de canal.

Une demande a été faite auprès de la Caisse d'épargne et du Crédit Agricole pour ce projet pour une durée d'emprunt de 15 ans pour un montant de 24 400.00 euros.

La caisse d'épargne a fait une proposition pour un emprunt sur 15 ans avec un remboursement annuel au taux de 1.76 % qui correspond à l'offre économiquement la plus intéressante.

Le montant des échéances s'élève à 1 865.01 euros par an. Les frais de dossier s'élèvent à 0.20% du montant emprunté.

Où l'exposé du Président : la commission syndicale approuve la proposition de la caisse d'épargne sur une durée de quinze ans pour un remboursement annuel de 1 865.01 euros et décide de soumettre cette décision à l'approbation de Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme

Le Président

Mr DOMINIQUE Pierre



ASCO CANAL DU CABEDAN NEUF

425, Chemin du Pérusier

84300 LES TAILLADES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-298401712-20160907-2016-013-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/09/2016

Publication : 16/09/2016

Pour l'autorité Compétente
par délégation

